

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Actes de gestion

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de l'opération suivante :

Date de l'acte et nature De l'opération	Nom et adresse De la partie intéressée
<p><b><u>25 avril 2019 :</u></b></p> <p>Tarif des places VIP vendues dans le cadre du roadshow de Formule 1.</p> <p>Montant : 120 €</p> <p>(décision 2019-029)</p> <p>Visée par la Préfecture le 25 avril 2019</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b><u>24 avril 2019 :</u></b></p> <p>Tarifcation des droits de place pour les taxis</p> <p>Tarifs : 128 €</p> <p>Révision annuelle selon inflation</p> <p>(décision 2019-028)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>17 avril 2019 :</u></b></p> <p>Marché conclu entre la commune et la société MASKOTT pour les prestations de fournitures, d'installation et de maintenance de tableaux numérique interactifs dans six classes des écoles élémentaires de la ville de Pierre-Bénite. La durée est de cinq ans avec maintenance gratuite la première année et contrat de maintenance passé ensuite pour une période de un an reconduction trois par ans.</p> <p>Montant : 28 698.80 € HT</p> <p>(décision 2019-025)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>SOCIETE MASKOTT</b></p> <p>Sise 21 avenue des Belges</p> <p>43000 LE PUY EN VELAY</p>

<p><b><u>8 avril 2019:</u></b></p> <p>Demande de subventions pour l'opération de « construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant »</p> <p>(décision 2019-024)</p> <p>Visée par la Préfecture le 11 avril 2019</p>	<p><b>MARCHE PUBLIC</b></p>
<p><b><u>4 avril 2019 :</u></b></p> <p>Marché conclu entre la commune et la société TOTAL MARKETING pour la fourniture de carburant à la pompe au moyen de cartes accréditives. La durée est de quatre ans.</p> <p>(décision 2019-024)</p> <p>Visée par la Préfecture le 11 avril 2019</p>	<p><b>SOCIETE TOTAL MARKETING</b></p> <p>Sise 562 avenue du Parc de l'Ile</p> <p>92000 NANTERRE</p>
<p><b><u>29 mars 2019 :</u></b></p> <p>Tarifs d'occupation du domaine public et droits de voirie.</p> <p>(décision 2019-023)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b><u>14 mars 2019 :</u></b></p> <p>Nomination mandataires temporaires de la régie de recettes et d'avance Affaires Générales. Madame Cœur et Monsieur Vuillemand sont mandataires de cette régie.</p> <p>(décision 2019-021)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>

<p><b><u>13 mars 2019 :</u></b></p> <p>Tarifs d'occupation du domaine public – vente ambulante</p> <p>Montant : 5 € le mètre linéaire</p> <p>(décision 2019-020)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b><u>13 mars 2019:</u></b></p> <p>Signature d'un avenant au contrat avec la société France billets pour vendre des places de spectacles.</p> <p>(décision 2019-019)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b><u>12 mars 2019 :</u></b></p> <p>Valeur faciale des tickets à l'unité lors de manifestation organisées par la ville.</p> <p>Tarif : 1 €</p> <p>(décision 2019-017)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>11 mars 2019 :</u></b></p> <p>Nomination d'un mandataire de la régie d'avance Enfance Loisirs Ateliers du soir et Centre de Loisirs, Madame Blanc.</p> <p>(décision 2019-016)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERIVCE FINANCES</b></p>

<p><b><u>11 mars 2019 :</u></b></p> <p>Nomination d'un mandataire de la régie d'avance Enfance Loisirs Ateliers du soir et Centre de Loisirs : Monsieur Brunon.</p> <p>(décision 2019-013)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>11 mars 2019 :</u></b></p> <p>Nomination d'un mandataire de la régie d'avance Enfance Loisirs Ateliers du soir et Centre de Loisirs : Monsieur Feraud.</p> <p>(décision 2019-014)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>11 mars 2019 :</u></b></p> <p>Nomination d'un mandataire de la régie d'avance Enfance Loisirs Ateliers du soir et Centre de Loisirs : Monsieur Amari.</p> <p>(décision 2019-015)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>1<sup>er</sup> mars 2019 :</u></b></p> <p>Modification du montant de l'encaisse de la régie d'avances et de recettes Affaires Générales.</p> <p>(décision 2019-010)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>

<p><b><u>1<sup>er</sup> mars 2019 :</u></b></p> <p>Convention de mise à disposition de la Maison du Peuple à l'association Echanges francophones.</p> <p>(décision 2019-026)</p> <p>Visée par la Préfecture le 2 mai 2019</p>	<p><b>DIRECTION GENERALE</b></p>
<p><b><u>28 février 2019 :</u></b></p> <p>Nomination d'un régisseur mandataire de la régie de recettes cinéma au service culturel : Monsieur Esmail.</p> <p>(décision 2019-009)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>21 février 2019 :</u></b></p> <p>Extension de l'objet de la régie de recettes Vie Associative et du lieu d'installation de cette régie.</p> <p>(décision 2019-005)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>
<p><b><u>20 décembre 2018 :</u></b></p> <p>Nomination d'un régisseur titulaire, Monsieur Roucoux et nomination d'un régisseur mandataire suppléant, Madame Araud pour la régie de recettes de l'Ecole de Musique.</p> <p>(décision 2018-064)</p> <p>Visée par la Préfecture le 1 avril 2019</p>	<p><b>SERVICE FINANCES</b></p>

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** Cession d'un local commercial – parcelle AL149 – 71 rue Roger Salengro 69310  
PIERRE-BENITE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu :** Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur :** Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

La Commune a vendu au groupe ALLIADE HABITAT les logements situés sur les parcelles de terrain à Pierre-Bénite, sis 71/73 rue Roger Salengro, d'une superficie de six cent soixante et un mètres carrés, parcelles référencées actuellement AL 148 et AL 149.

Comme vous le savez, le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Il dessert 5 logements (1 studio, 1 T2, 1 T3 et 2 T4), ainsi que 3 locaux commerciaux.

A ce jour, la mairie souhaite vendre le local commercial situé au 71 rue Roger Salengro ainsi que sa cave, sur la parcelle AL 149.

Cette parcelle n'ayant jamais été affectée ni à un service public, ni à l'usage direct du public, elle appartient au domaine privé communal.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bien à 98 000 € selon la méthode par comparaison.

La commune a reçu une offre d'achat de la part de Madame Safsaf, domiciliée au 22 Allée Louis Durey – 69310 Pierre-Bénite, offre s'élevant à 98 000 €, conformément à l'estimation des domaines.

Madame Safsaf louait jusqu'à maintenant un local commercial situé au 74 rue Salengro. La vente du local commercial du 71 rue Salengro constitue pour elle une opportunité de pérenniser son activité.

Compte tenu du fait que la commune souhaite préserver l'artisanat local et a entamé une politique de redynamisation du centre-ville en ce sens, il semble que l'offre de Madame Safsaf s'inscrive dans cette politique. Il est donc proposé d'accepter la proposition de Madame Safsaf.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

#### **DELIBERATION :**

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales

Ayant entendu les explications du rapporteur,

***Madame Safsaf ne prend pas part au vote***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité des membres, 1 abstention du groupe « Pierre-Bé demain » (Monsieur Deleaz) et 4 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »**

**DECIDE** de vendre le local commercial et sa cave situés sur la parcelle AL149, 71 Rue Salengro – 69310 PIERRE-BENITE, à Madame Safsaf, domiciliée au 22 Allée Louis Durey – 69310 Pierre-Bénite, au prix de 98 000 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2019.

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Désaffectation et déclassement de la parcelle AH 166 sise rue du 8 mai 1945 69310  
PIERRE-BENITE

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu :** Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur :** Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

La Commune est propriétaire d'une parcelle à Pierre-Bénite, sise Rue du 8 mai 1945, d'une superficie de huit cent vingt mètres carrés, cadastrée AH 166. Sur ce terrain est édifié le monument aux morts de la commune, ainsi que quelques places de stationnement.

Un projet immobilier est actuellement en cours sur les parcelles AL 388, AL 389, AL 432, AL 474, et AL 475. Afin de réaliser l'accès à ce projet immobilier, il est envisagé de céder temporairement cette parcelle au promoteur, qui en réalisera l'aménagement, avant de le rétrocéder à la commune une fois l'opération immobilière achevée, avec établissement des servitudes nécessaires à la desserte de l'ensemble immobilier.

Parallèlement, le déplacement du monument aux morts sera étudié, de façon à l'installer dans un lieu plus propice aux commémorations.

Pour information, le service des domaines a estimé cette parcelle à 32 000 €.

Dans ce cadre, il y a lieu de procéder au déclassement du domaine public communal de la parcelle AH 166, qui sera intégrée dans le domaine privé communal.

Je vous propose, en conséquence, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la parcelle AH 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ayant entendu les explications du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe  
« Divers gauche, laïque et Républicaine »**

**CONSTATE** la désaffectation de la parcelle AH 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

**PRONONCE** le déclassement de la parcelle AL 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

**INTEGRE** dans le domaine privé de la commune la parcelle AH 166, sise Rue du 8 mai 1945, à Pierre-Bénite,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT – Réaménagement de la dette

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal avait accordé, lors de sa séance du 30 juin 2008, sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 250 000 euros souscrit par l'Emprunteur (ALLIADE HABITAT) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit pour un montant de 187 500 euros, les 85% restants étant garantis par le Grand Lyon devenu la Métropole de Lyon.

La société ALLIADE HABITAT a souhaité bénéficier du dispositif d'accompagnement des réformes du logement social, et donc de la mise en place de l'offre d'allongement d'une partie de sa dette proposée par la Caisse des dépôts et consignations.

Le réaménagement porte sur une ligne dont le montant total garanti s'élève à **80 436,09 euros**.

Les modifications des caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Libellé</b>	<b>Anciennes conditions</b>	<b>Nouvelles conditions</b>
Durée résiduelle (année):	21:	<b>31:</b>
Durée phase amort. 1/phase amort. 2	21/-	<b>21/10</b>
Marge sur index phase 1/phase 2	1,130/-	<b>1,130/0,600</b>
Condition de remboursement anticipé	IF 6 mois	<b>IA SWAP (J-40)</b>

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil relatifs aux garanties d'emprunts,

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande de garantie pour le remboursement de cette ligne de prêt réaménagée.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Ayant entendu les explications du rapporteur, détaillant l'ensemble des modifications de crédits

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »**

**Article 1 :** Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, initialement contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour la ligne de prêt réaménagée à hauteur de 15% et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourue au titre des prêts réaménagés.

**Article 2 :** Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagée à taux révisable indexée sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

**Article 3 :** La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le conseil **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Article 5 :** Le conseil **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à intervenir aux avenants et tous autres documents qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000287007 - ALLIADE HABITAT

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt compensateur ou différé (1)	Intérêt (1)	Quotité garantie (en %)	Durée de remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % : phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index : 1 / phase amort (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog annuel plancher des échéances (3)	
-	87685	1122576	80 436,09	0,00	0,00	0,00	15,00	31,00 : 21,000 / 10,000	01/12/2018	A	LA+1,130 / LA+0,600	Livret A	1,130 / 0,600	DL	0,000	-3,091	---	0,000
<b>Total</b>			<b>80 436,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>												

Ce tableau comporte 1 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **80 436,09€**  
 Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 21/09/2018  
 Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Subvention exceptionnelle au profit de l'USMPB Football

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un projet porté par un Comité de parents et dirigeants de l'U.S.M.P.B « nos footeuses en Espagne », le club de football a décidé d'emmener une équipe de football féminin U15 pour participer à un tournoi de football, sur la Costa Brava en Espagne, pour la période du 13 au 18 avril 2019 afin de valoriser leur implication et leur passion.

Pour ce faire, le club de football a entrepris diverses initiatives pour financer cette action, à savoir des collectes de fonds pour diminuer le coût de participation des familles, grâce à la vente de gâteaux, crêpes, bonbons, etc... lors de tournois organisés par l'U.S.M.P.B Football.

Dans le cadre de ce projet exceptionnel, le club a sollicité la Municipalité pour financer une partie du déplacement en Espagne, à concurrence de 50% sur présentation d'une facture acquittée à l'U.S.M.P.B Football.

En effet, l'association a opté pour la location de deux minibus, sachant que ceux de la Ville n'étaient pas disponibles.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 euros afin de prendre en charge cette dépense dans le cadre de ce projet.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**ELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € au profit de l'U.S.M.P.B Football pour le projet « nos footeuses en Espagne » ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Subvention exceptionnelle au profit de l'association Pierre-Bénite, ville jumelée

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un déplacement en Allemagne à Markkleeberg à l'occasion de la traditionnelle fête de mai, l'association Pierre-Bénite, ville jumelée a dû louer un minibus, sachant que ceux de la Ville n'étaient pas disponibles.

L'association a sollicité la Municipalité pour financer une partie de ce déplacement à concurrence de 50% sur présentation d'une facture acquittée, soit 327.50 €.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention exceptionnelle de 327.50 euros afin de prendre en charge cette dépense dans le cadre de ce projet.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et  
Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »**

**DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 327.50 € au profit de l'association Pierre-Bénite, ville jumelée pour son déplacement à Markkleeberg à l'occasion de la traditionnelle fête de mai.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** Ajustement du montant de la subvention allouée au Centre Social Graine de Vie pour l'année 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu :** Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur :** Madame Maryza DOMINGUEZ

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, vous avez voté l'attribution des subventions du chapitre 65 au profit des associations et notamment une subvention pour le centre social Graine de Vie d'un montant de 447 468 €.

Un ajustement est nécessaire afin que ce montant soit équivalent à celui accordé en 2017 et 2018, soit 453 475 €.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Ayant entendu les explications du rapporteur concernant la modification du montant de la subvention attribuée au centre social Graine de Vie pour l'année 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 453 475 € au Centre Social Graine de Vie pour l'année 2019.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et l'Aïkido Club de Pierre-Bénite

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec l'Aikido Club de Pierre-Bénite que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et l'Entente Cycliste Pierre-Bénite et Saint Genis  
Laval

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec l'Entente Cycliste Pierre-Bénite/Saint Genis-Laval que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et Judo Club de Pierre-Bénite

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec le Judo Club de Pierre-Bénite que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Convention générale entre la commune et l'Office Municipal du Sport de Pierre-Bénite

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu :** Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur :** Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec l'Office Municipal du Sport de Pierre-Bénite que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et le PLPB Omnisports

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec le P.L.P.B Omnisports que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et la section Plongée de Pierre-Bénite

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec la Section Plongée de Pierre-Bénite que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et Taekwondo Club de Pierre-Bénite

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec le Taekwondo Club de Pierre-Bénite que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Convention générale entre la commune et l'USMPB Football

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Wilfrid COUPE

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Afin de préciser les relations de la commune avec les associations que celle-ci subventionne, des conventions ont été signées liant la ville à ces associations. Aujourd'hui, ces conventions sont arrivées à échéance.

Je vous propose donc la reconduction de la convention avec l'U.S.M.P.B Football que vous trouvez ci-joint.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Après avoir entendu les explications du rapporteur

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE

Département du Rhône

Arrondissement  
de LYON

Canton d'Irigny

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE PIERRE-BÉNITE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Schéma départemental métropolitain des gens du voyage du Rhône

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

Convocation envoyée le : 14 mai 2019

Compte rendu affiché le : 24 mai 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu** : Monsieur Daniel DELEAZ

**Rapporteur** : Monsieur Roger MAJDALANI

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Bernard JAVAZZO, Lydia SAFSAF, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ

Marcel GOLBERY a donné pouvoir à Wilfrid COUPE

Yann BIDON a donné pouvoir à Jacques ROS

Eliane CHAPON a donné pouvoir à Nora BELATTAR

Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD

Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN

Myriam SIMON a donné pouvoir à Sandrine COMTE

**ABSENT :**

Adel BOUSSETTA

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1990, au fil des différentes évolutions législatives, trois générations de schémas départementaux se sont succédées. Leur mise en œuvre a permis au territoire d'apporter progressivement des réponses aux besoins en matière d'accueil temporaire des ménages issus des gens du voyage.

Pour autant, ces réponses doivent encore être améliorées, et ce, d'autant que cette population a connu des évolutions de fond qui impactent son mode de vie et se poursuivent aujourd'hui. Ainsi, même si les situations restent contrastées, un nombre croissant de ménages réduisent leur itinérance, investissent et s'ancrent sur un territoire.

Leur mode d'habitat peut néanmoins rester lié à la caravane et leur situation dans la société demeurer marginalisée.

Ainsi, le troisième schéma départemental, établi pour 2011 à 2017, avait identifié des ménages ancrés territorialement, en demande d'habitat sédentaire, et défini des actions d'insertion socio-économique et d'accès aux droits, notamment en matière de santé. Si les premières opérations d'habitat ont été réalisées, leur développement reste attendu pour mieux répondre aux demandes de sédentarisation, y compris en prévoyant les actions d'accompagnement adaptées.

Ce quatrième schéma est établi pour une durée de six ans conformément à la réglementation. Réalisé dans le cadre d'un processus de concertation élargi, il prend acte des évolutions des modes de vie et engage à amplifier et diversifier les réponses apportées aux ménages, qu'il s'agisse notamment de solutions d'habitat pérenne ou d'actions d'inclusion.

Les principaux enjeux poursuivis par les co-pilotes au travers de ce nouveau schéma sont les suivants :

- Finaliser la réalisation des équipements permettant de répondre aux besoins d'accueil temporaire des ménages qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits sur l'ensemble du territoire et d'assurer un meilleur maillage géographique ;
- Accompagner les ménages ancrés territorialement en attente d'une solution d'habitat pérenne dans la concrétisation de leurs besoins, et particulièrement pour des situations qualifiées de prioritaires ;
- Améliorer l'accès aux soins et favoriser l'inclusion sociale et économique des ménages, quel que soit leur mode de vie, notamment en réduisant les freins pour accéder aux différents dispositifs de droit commun ;
- Favoriser l'amélioration de la connaissance du public, une meilleure identification des dispositifs mobilisables, l'interconnaissance des professionnels et s'assurer d'une prise en compte effective des personnes concernées dans la mise en œuvre des actions prévues et dans l'évaluation de ce nouveau schéma.

L'élaboration du présent schéma a reposé sur les modalités de travail suivantes, impliquant les acteurs institutionnels et associatifs concernés :

⇒ La commission consultative du 30 mai 2017 a introduit le lancement de la révision du schéma. Courant 2017, le prestataire en charge de l'évaluation du précédent schéma et du diagnostic des besoins a sollicité l'ensemble des institutions, collectivités et acteurs associatifs concernés pour alimenter ses travaux, soit une cinquantaine de personnes. Ces entretiens ont été complétés par des échanges collectifs avec les services du Conseil Départemental et de la Métropole, de l'ARTAG ainsi qu'avec les référents départementaux de l'Éducation nationale.

⇒ En début d'année 2018, un questionnaire a été transmis aux EPCI et à certaines communes pour un recensement des situations illicites de courte durée et d'habitat sédentaire des gens du voyage sur le Rhône.

⇒ Des temps d'échange et de partage avec les collectivités locales et les partenaires institutionnels ont été organisés sous la forme de réunions territoriales les 3 mai, 4 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018.

⇒ Un comité technique restreint composé des techniciens en charge de cette thématique au sein des services de l'État (Direction départementale des territoires), du Département (Direction de l'ingénierie médico-sociale) et de la Métropole (Direction de l'habitat et du logement) s'est mobilisé pour conduire les travaux d'élaboration. Accompagné par un prestataire externe (ITINERE-CONSEIL), il s'est réuni à six reprises entre septembre 2018 et janvier 2019.

⇒ La Commission consultative départementale métropolitaine des gens du voyage du Rhône, co-présidée par le Préfet et les Présidents des deux collectivités signataires du schéma, s'est réunie le 11 octobre 2018 pour débattre des éléments de bilan du précédent schéma (2011-2017) et du diagnostic des besoins, élaborés par le prestataire Études-Actions à partir d'une commande des trois copilotes et financée par l'État. Cette commission consultative du 11 octobre 2018 a acté le lancement de la démarche d'écriture du schéma et en a validé les modalités et le calendrier.

⇒ À la suite, 5 groupes de travail thématiques ont été constitués pour conduire des réflexions et élaborer des propositions à prendre en compte dans le schéma.

⇒ Entre le 15 novembre 2018 et le 11 janvier 2019, un cycle d'échanges bilatéraux (13 rencontres au total) a été conduit entre la DDT et les EPCI du département ainsi que la Métropole de Lyon,

aux fins d'échanger sur les engagements à inscrire dans le schéma en matière d'offres d'accueil temporaires et pérennes.

⇒ Enfin, début janvier 2019, un temps de travail à visée transverse a réuni les participants aux groupes de travail thématiques pour consolider les travaux et alimenter le contenu du schéma. Cette réunion qui a rassemblé 32 participants a été élargie à d'autres acteurs compétents dans les domaines traités.

⇒ Enfin, la DDT du Rhône a également échangé avec les DDCCS de l'Ain et de l'Isère dans l'objectif d'articuler, autant que faire se peut, les réflexions sur les travaux de révision des schémas respectifs

L'approbation de ce schéma nécessite l'avis des collectivités territoriales concernées.

**En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :**

**DELIBERATION :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Ayant entendu les explications du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité des membres présents,**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de schéma départemental métropolitain des gens du voyage du Rhône, celui-ci n'entraînant pas de changements sur la ville de Pierre-Bénite.

Ainsi fait et délibérée par les membres présents qui ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jérôme MOROGE